



Accord local de déroulement de carrière

Il doit être signé au profit de tous !

Un accord local est actuellement en cours de négociation. Plusieurs projets circulent...
Nous demandons que cet accord :

1. Profite **sans exception** à toutes les catégories socio-professionnelles et coefficients (niveau/emploi).
2. Permette à chaque agent d'aller **au terme de son avancement automatique**

Dans une lettre du 22/03/2018 le directeur régional écrit :

« RESULTATS : BRAVO AUX EQUIPES ! ».

Notre DR souligne leur investissement !!!

Après les paroles...des actes.

**Avec cet accord local de transition,
l'occasion lui est donnée de concrétiser cette reconnaissance
auprès de l'ensemble des agents de la région.**

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 -
syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

National : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/> - PDL : <http://cfecgcmepl.unblog.fr>

03/04/2018

Pour adhérer suivez [ce lien](#) où

